



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 50932

Texte de la question

L'économie solidaire regroupe des activités qui répondent à des besoins sociaux. Ces besoins sociaux trouvent leur satisfaction dans « le tiers secteur associatif ». Les entreprises de l'économie solidaire sont la plupart du temps subventionnées car elles n'ont pas de capacité d'autofinancement. Elles sont, par conséquent, à la charge de la collectivité. M. Jean-Yves Cousin attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur le développement de l'économie solidaire. Compte tenu des difficultés rencontrées par les entreprises de l'économie solidaire, il se demande quels sont les moyens à mettre en oeuvre pour aider le développement de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Cousin](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50932

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8951